

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 26 (1964)
Heft: 3

Rubrik: Le courrier de l'IMA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Supplément du no 3/64 de «LE TRACTEUR et la machine agricole»

Directives pour la construction et l'installation de chambres à lait

par E. Flückiger

(Suite et fin)

2. Installations pour le refroidissement et la conservation du lait

Pour le refroidissement du lait, c'est en premier lieu le procédé par ruissellement qui entre en ligne de compte (refroidisseurs à anneaux ou autres systèmes de refroidisseurs pour bidons). Il faut disposer pour cela d'un bassin de 20 cm de profondeur, construit légèrement dans le sol et dont les bords doivent être munis d'un cadre en bois de chêne (hauteur: 15 cm au-dessus du sol). L'installation doit en outre comprendre une conduite d'amenée d'eau avec robinet d'arrêt et becs de raccord pour les anneaux refroidisseurs, ainsi qu'une conduite pour assurer l'écoulement de l'eau du bassin.

Lorsqu'il n'est pas possible de livrer immédiatement le lait, il faut placer les bidons dans un bassin de fontaine pour que le lait puisse conserver sa fraîcheur. Lorsqu'on ne dispose pas d'un bassin de fontaine remplissant les conditions voulues, il y a lieu d'en prévoir un dans la chambre à lait au lieu d'un bassin bas ne servant qu'au refroidissement du lait.

Quand le lait n'est livré qu'une fois par jour, il est nécessaire de disposer d'un réfrigérateur permettant de maintenir le lait à une température suffisamment basse (bassin réfrigérateur).

3. Installations permettant d'entreposer ustensiles à lait et brosses

Les ustensiles à lait ne devraient être entreposés dans la chambre à lait que s'ils peuvent y sécher assez rapidement.

De nombreuses expériences ont été faites avec des chevalets et des égouttoirs à bidons construits en fer rond zingué au feu. Lorsque les égouttoirs à bidons sont fixés à la paroi, il y a lieu de poser une latte ou une tringle de protection.

Support pour le seau de traite et pour ustensiles: Claie

de lattes ou de fer galvanisé fixée à 65 cm au-dessus du sol sur des barres de fer traitées contre la rouille.

Brosses : Les brosses doivent être placées sur les porte-brosses, où elles peuvent sécher rapidement.

Pompe de la machine à traire : La pompe à vide n'a en règle générale rien à faire dans la chambre à lait. Il faudrait autant que possible la fixer à l'extérieur, contre le mur de l'étable. Lorsque cela ne peut se faire (par exemple, en raison d'une protection insuffisante), la pompe pourra quand même être placée à l'intérieur de la chambre à lait. Pour éviter des odeurs d'huile, l'échappement se fera à l'extérieur.

7. Recours aux crédits d'investissement ouverts à l'agriculture pour la construction d'une chambre à lait

Le 1er novembre 1962 est entrée en vigueur une loi fédérale sur les crédits d'investissement dans l'agriculture et l'aide aux exploitations. Ces dispositions donnent la possibilité de faire appel à des crédits octroyés à des conditions intéressantes pour la création ou l'amélioration de constructions agricoles. Des crédits sont également accordés sous certaines conditions pour faciliter l'achat d'appareils et de machines d'industrie laitière telles que des installations frigorifiques. L'une des conditions dont dépend l'octroi d'un prêt est que le crédit soit utilisé de manière rationnelle.

Il appartient aux cantons d'accorder les crédits aux requérants; les cantons établissent, pour l'octroi de ces crédits, des bases légales qui doivent être approuvées par la Confédération. Des prêts sans intérêt ou à taux très bas sont prévus, ainsi que des contributions à fonds perdus dans certains cas spéciaux.

Les intéressés s'adresseront aux autorités cantonales compétentes.

8. Exemples pour l'aménagement de chambres à lait

1. Généralités

Dans la plupart des cas, l'emplacement de la chambre à lait est déterminé par la disposition des bâtiments existants. L'endroit choisi l'est en général après estimation des avantages et désavantages que comportent, dans chaque cas, les solutions pouvant entrer en considération. L'un des buts poursuivis par les présentes directives est de mettre en évidence les considérations qui doivent influencer en premier lieu sur le choix de l'emplacement.

2. Emplacement de la chambre à lait dans le cas d'une étable longitudinale

Variante A:

Construction en avancement contre le mur de l'étable (côté le plus long), généralement combinée avec l'étable à jeune bétail, le dévaloir à paille, l'armoire à outils, les douches et les W.-C. de la ferme.

Variante B:

Dans la prolongation de l'étable, avec paroi antérieure en retrait; accès à partir de l'étable par une place couverte.

Variante C:

Dans une construction reliant l'étable à un autre bâtiment.

3. Emplacement de la chambre à lait dans le cas d'une étable double ou d'une étable-hall

Sur le front de l'étable, d'un côté la chambre à lait avec place couverte pour abriter l'accès à l'étable, du côté opposé l'étable à jeune bétail, la réserve de concentrés, le vestiaire, les douches avec W.-C.

Dans le cas de l'étable-hall, la chambre à lait peut aussi être construite en avancement sur l'un des côtés les plus longs de l'étable.

(Trad. St.)

9. Illustrations et plans

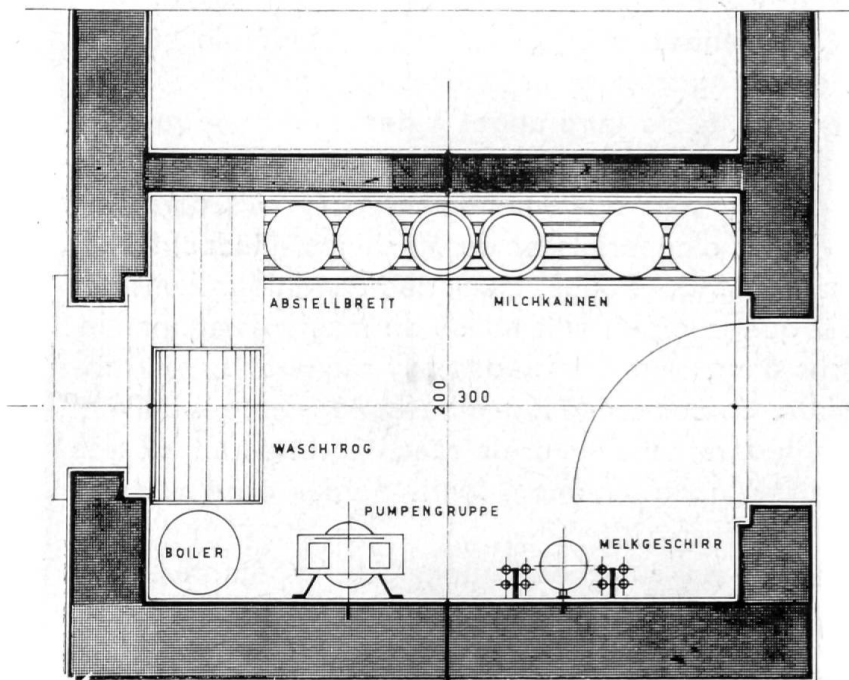


Fig. 1:
Plan d'une chambre à lait pour petite exploitation. L'exemple montre un local bien aéré avec bac de lavage convenablement éclairé et table de travail (Office des constructions agricoles de l'USP, Brougg).

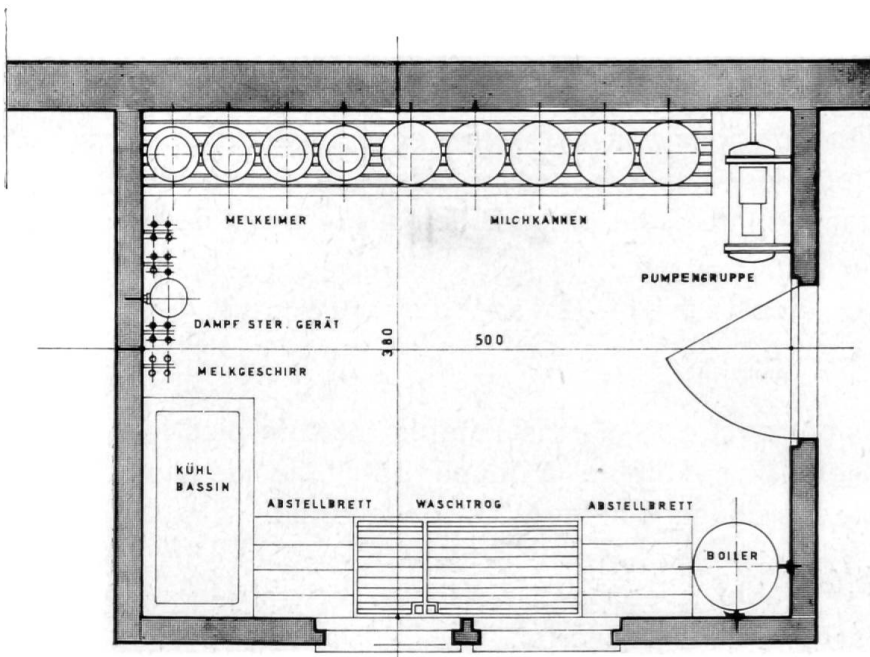


Fig. 2:
Plan d'une chambre à lait pour grande exploitation. Toutes les installations sont disposées de manière rationnelle. On aurait encore la place pour une armoire à côté du chauffe-eau, ainsi que pour un lavabo sous la pompe à vide (Office des constructions agricoles de l'USP, Brougg).

Fig. 3:

Dans ce cas, l'emplacement de la chambre à lait a été mal choisi. Pas de soleil, aucune possibilité d'aération, donc une chambre à lait humide.

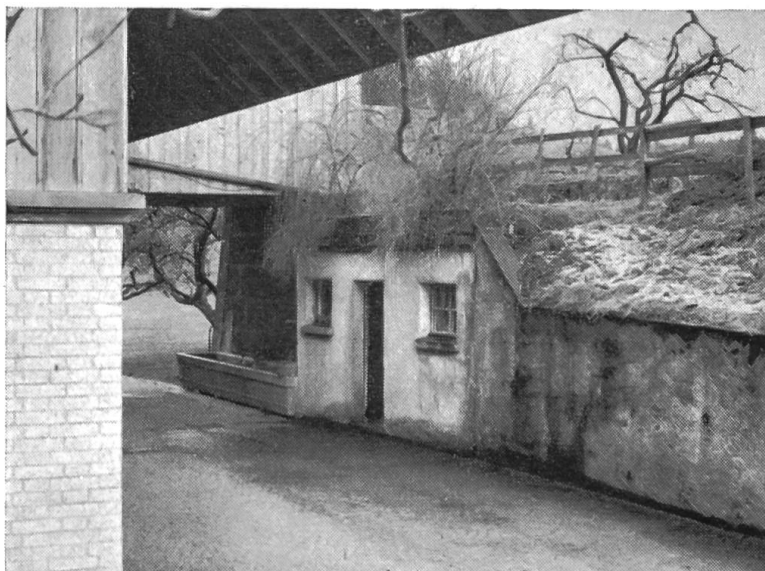


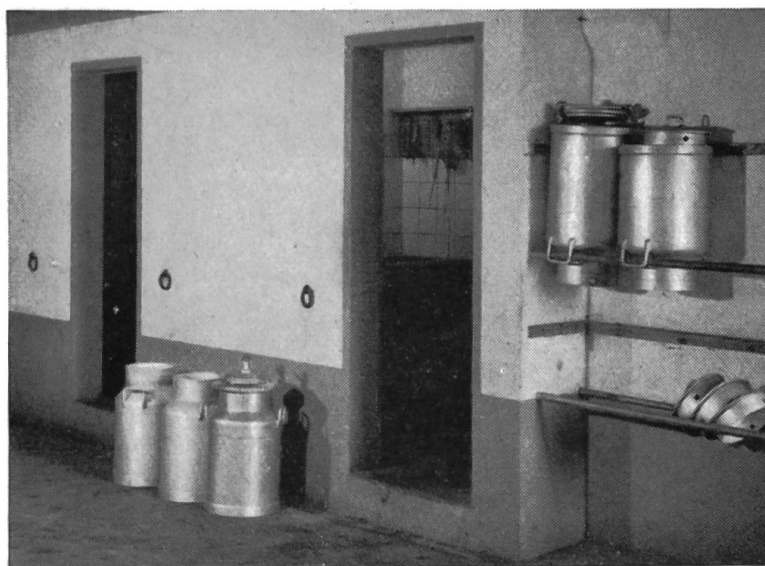
Fig. 4:

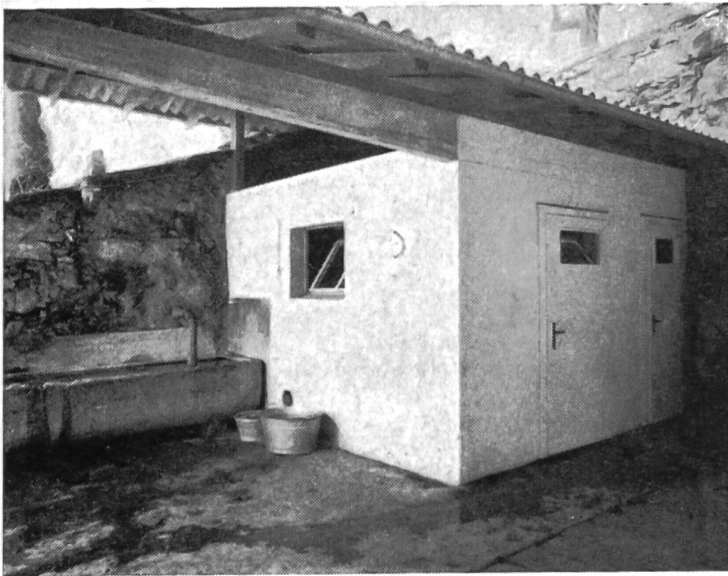
Exemple à ne pas imiter! Cette chambre à lait ne remplit pas les conditions requises. Humide, sombre et sans dispositif d'aération. Avec relativement peu de frais, on aurait pu aménager un local approprié.



Fig. 5:

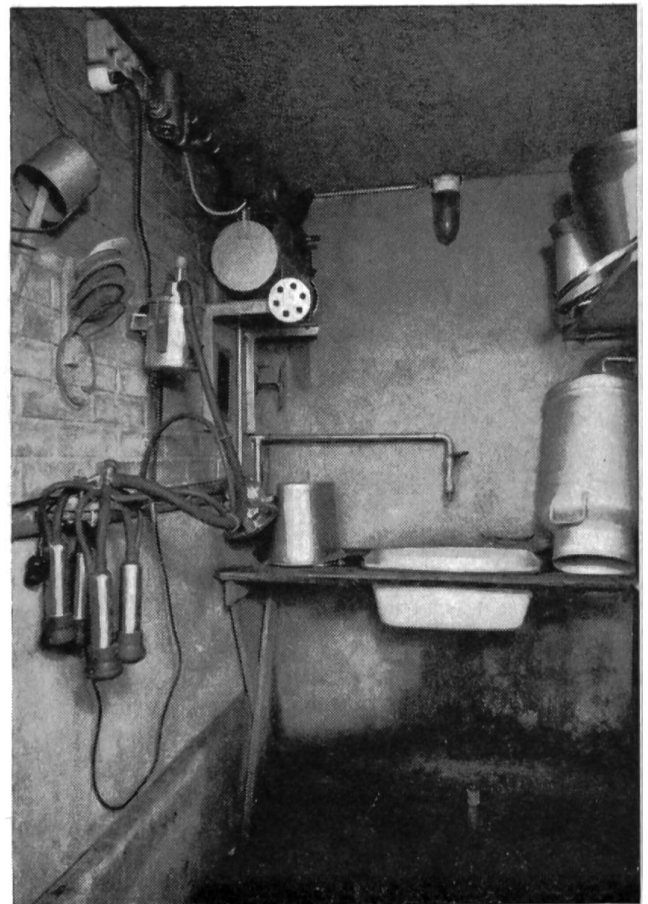
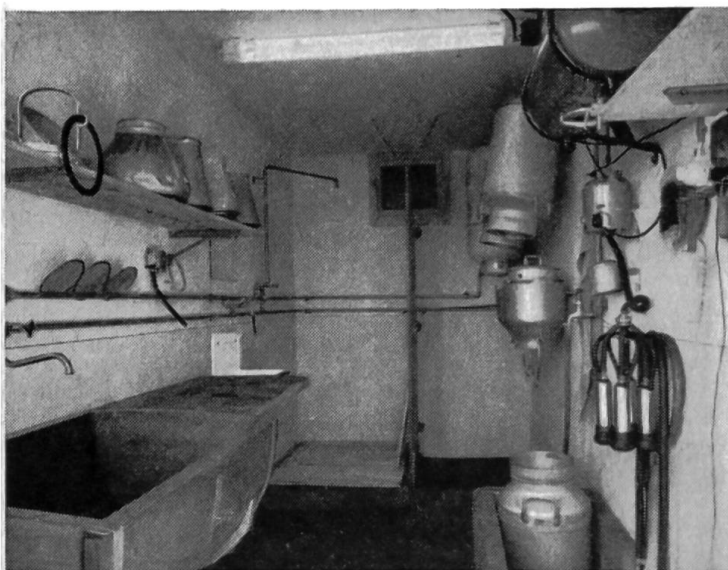
Lorsque les bâtiments existent déjà, il n'est pas toujours aisé de trouver un endroit favorable. Ici, on a choisi une solution acceptable en prenant une partie de l'écurie (emplacement exposé au soleil, local bien aéré par une cheminée).





◀ Fig. 6:
D'une ancienne écurie on a fait une chambre à lait et une salle de douches avec entrées séparées. Les ustensiles à lait sont placés en un endroit propre, devant la chambre à lait.

Fig. 7: ▶
Nouvelle construction appropriée abritant à la fois chambre à lait et salle de douches.



◀ Fig. 8:
Une installation de douches (à gauche, à l'arrière-plan) n'est pas à sa place dans la chambre à lait, par ailleurs bien installée (on pourrait se passer de carreaux sur le sol et contre les parois).

Fig. 9:
Douches et W.-C. complètement séparés de la chambre à lait et aménagés dans une pièce spéciale.

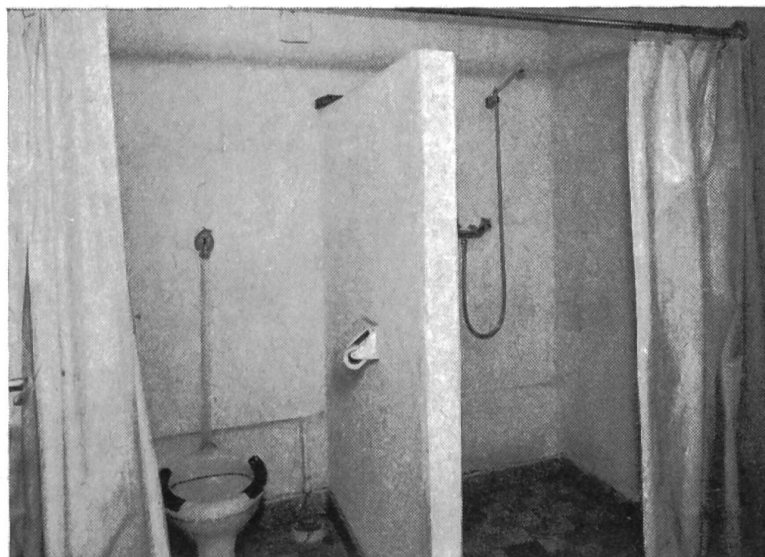
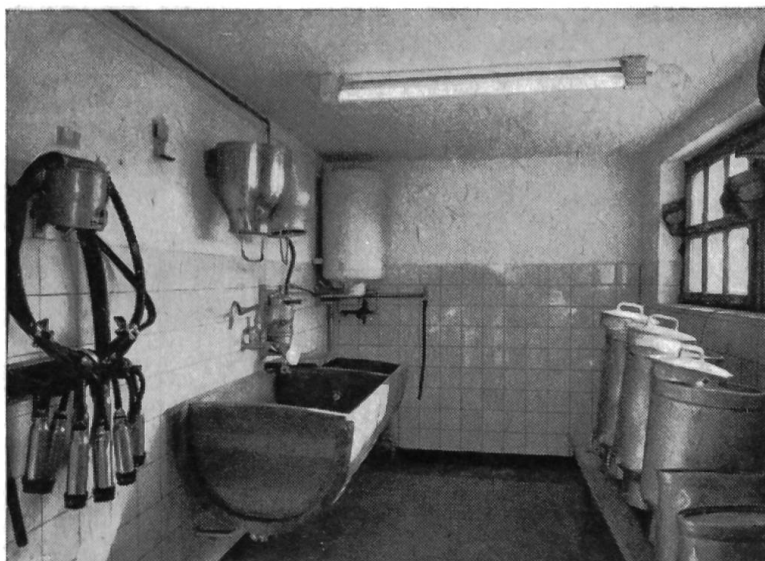


Fig. 10:
Dans ce cas, on n'a pas voué suffisamment d'attention à l'aération et à l'isolation du local. Des carreaux de faïence contre les parois ne suppriment pas les causes d'une humidité excessive.



Fig. 11:
Le bac de lavage n'aurait-il pas mieux été placé sous la fenêtre?
Le poste de travail est-il suffisamment éclairé?



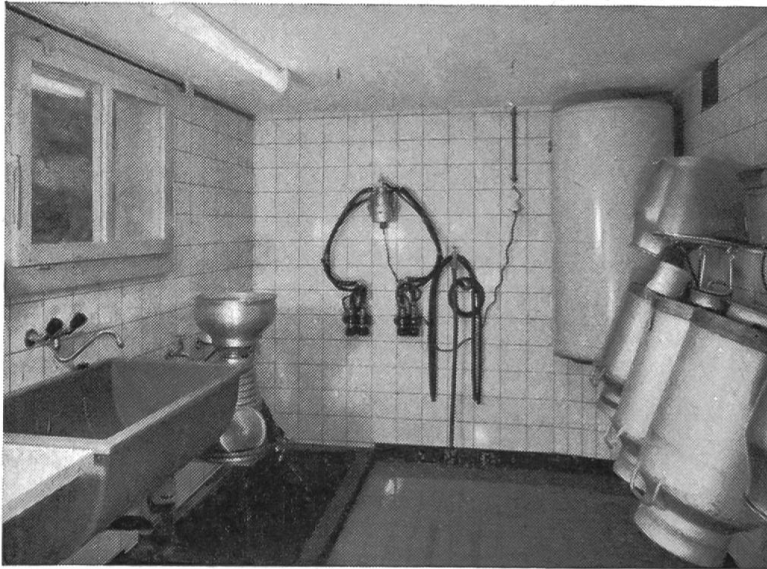


Fig. 12:
Une chambre à lait modèle. Les carreaux de faïence revêtant complètement les parois constituent toutefois un certain luxe.

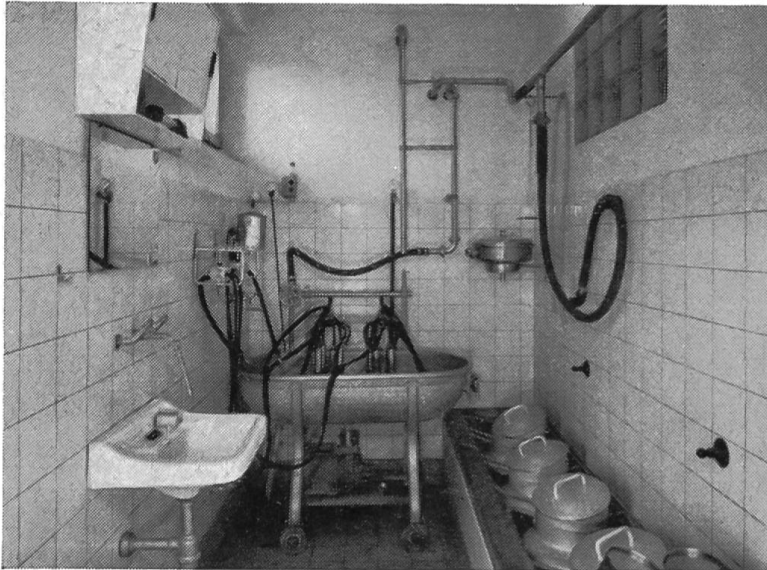


Fig. 13:
Chambre à lait bien équipée d'une exploitation disposant d'une installation de traite mécanique (avec tuyau à lait fixe). Largeur de la chambre réduite au minimum, raison pour laquelle l'armoire à matériel est fixée trop haut.

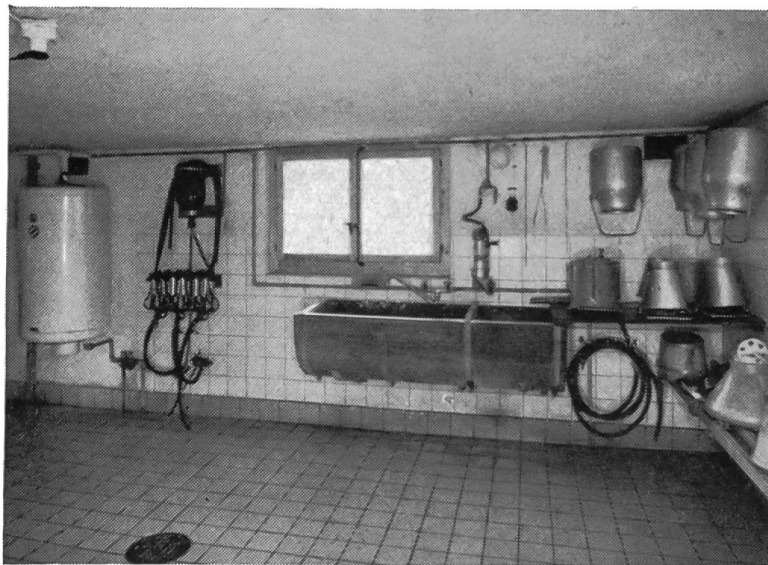


Fig. 14:
Cette vaste chambre à lait engage les usagers à l'utiliser à des fins étrangères à sa destination.